



COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 4 OCTOBRE 2016

Le 4 octobre 2016 à 20 heures 40, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie sous la présidence de Madame Jacqueline VANBERSEL, Maire.

Etaient présents :

M. Vereecke, Mme Labarre, M. Beaudoir, Mme Ziegler, M. Berson, Mme Marin, adjoints au Maire, Mme Charroppin, Mme Krauzé, M. Mauriéras, M. Gardette (arrivée à 22h), Mme Tesson, M. Chatin, Mme Barbier, M. Rémond, conseillers municipaux.

Etaient absents excusés et représentés :

M. Hautot (pouvoir à Mme Krauzé)
M. Bréban (pouvoir à Mme Vanbersel)
M. Gardette (pouvoir à M. Vereecke jusqu'à 22heures)
Mme Daninthe (pouvoir à Mme Ziegler)
Melle Balard (pouvoir à Mme Marin)

Etaient absents excusés:

M. Mouthino, Mme Baillon, M. Derrien

Etait absente : Mme Ribeiro-Rego.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 heures 40.

M. Thierry Rémond est désigné secrétaire de séance.

Après avoir voté par 18 voix pour (dont 5 pouvoirs) et une voix contre (M. Chatin), le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 14 septembre 2016.

- Le conseil municipal prend acte des décisions prises par Madame le Maire depuis le 14 septembre 2016 en vertu de la délégation reçue pour la signature des marchés publics.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

FINANCES COMMUNALES

1) Budget assainissement - Exercice 2016 - Autorisation de programme n°2016-001.

- **VOTE** l'autorisation de programme 2016-01 relative aux travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement du quartier du Blanc Mont et à la création de réseaux dans les secteurs non desservis.

Numéro de l'Autorisation de Programme	Autorisation de Programme votée	Crédits de paiement inscrits en 2017	Crédits de paiement au titre de l'année 2018	Restes à financer sur l'exercice 2019	Reste à financer au-delà de 2019
2016-001	5 130 000 €	3 000 000 €	1 000 000 €	800 000 €	330 000 €

ASSAINISSEMENT

2) Travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement du quartier du Blanc Mont et création de réseaux sur les secteurs non desservis.

- Lot n°1 - Canalisations
- Lot n°2 - Postes de refoulement
- Contrôles extérieurs.

Signature des marchés - Demandes de subvention à l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et au Département.

- **APPROUVE** la contexture du projet d'étude.
- **PREND** note du montant des offres des travaux et contrôles extérieurs :

- Lot 1 : réseaux d'assainissement :	SYLVAIN JOYEUX / SADE :	3 855 327,30 € HT
- Lot 2 : postes de refoulement :	HYDREA :	187 758,00 € HT
- Contrôles extérieurs :	SATER :	83 209,05 € HT

Aux coûts des travaux s'ajoutent les honoraires et autres frais :

- Coordonnateur SPS :	DIMEXPERT :	28 305,00 € HT
- Maîtrise d'œuvre phase exécution :	AMODIAG :	78 400,00 € HT
- Assistance et conseil :	ADTO :	31 000,00 € HT
- Frais de publication, révisions de marché, divers... :		11 000,65 € HT

Ce qui porte à 4 275 000 € HT le coût total de l'opération, soit 5 130 000 € TTC.

- **AUTORISE** Mme le Maire à signer les marchés et l'ensemble des documents afférents à ces études, et à prendre toute décision concernant la passation, l'exécution et le règlement desdits marchés ainsi que toute décision concernant leurs avenants, le cas échéant, s'ils n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5% lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- **SOLLICITE** une subvention au taux maximum auprès du Conseil départemental et de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.
- **PREND** l'engagement de réaliser les travaux sous charte qualité.

URBANISME

3) Cession d'une section du chemin rural n° 24 dit sente au Beurre (137 m²) à Madame Johanna Dobeli.

- **DÉCIDE** de céder à Madame Dobeli l'ancienne section du chemin rural n° 24 aujourd'hui désaffectée d'une contenance de 137 m² qui sépare les parcelles cadastrées section B n° 222 et 253 appartenant à Madame Dobeli, au prix fixé par France Domaine soit 6 850 €.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'acte notarié à intervenir auprès de Maître Pierre-Albin Delacourt Notaire à Noailles (Oise) 48- 50 rue de Noailles avec Madame Dobeli, domiciliée à Sainte-Geneviève 6 rue du 11 novembre 1918.
- **DIT** que les frais de géomètre et de notaire, les frais liés à l'enquête publique (avis d'insertion, honoraires du commissaire-enquêteur) et autres frais afférents à cette opération seront pris en charge par l'acquéreur.

4) Acquisition de la parcelle cadastrée section B n°222p d'une contenance de 107 m² à Madame Johanna Dobeli pour reconstituer le tracé de la Sente au Beurre & classement en chemin rural.

- **DÉCIDE** d'acquérir une bande de terrain de 104 m² à distraire de la parcelle cadastrée B n°222 appartenant à Madame Dobeli, située le long de la propriété de M Eric Besson, ceci afin de rétablir la continuité du chemin rural n°24 dit sente au Beurre et permettre l'accès aux propriétés desservies par ce chemin.
- **ACCEPTE** que cette cession s'effectue au prix fixé par France Domaine, soit 3 120 € et **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'acte notarié par devant l'étude de Maître Pierre-Albin Delacourt, notaire à Noailles.
- **DIT** que les frais inhérents à cette opération (honoraires du géomètre et du notaire) seront pris en charge par Madame Dobeli.
- **DIT** également que cette bande de terrain constituera le nouveau tracé du chemin rural n° 24 dit Sente au Beurre.

5) Développement d'une opération de logements locatifs aidés et d'une surface dédiée aux cabinets médicaux par l'OPAC de l'Oise - 70, route Nationale 1 :
Concrétisation de la phase opérationnelle et transfert de la convention de portage CA EPFLO 2012 12/10 - 14 C83 au profit de l'OPAC de l'Oise.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote par 18 voix pour (dont 4 pouvoirs) et une voix contre (M. Rémond) :

- **CONFIRME** le programme global de constructions, qui sera désormais réalisé en deux phases par l'OPAC de l'Oise et composé de cabinets médicaux (d'une surface d'environ 270 m²), 12 logements collectifs et 20 logements individuels.
- **AUTORISE** l'Etablissement Public Foncier Local du Département de l'Oise à consentir les baux emphytéotiques avec l'OPAC de l'Oise sur les emprises foncières destinées à recevoir les logements locatifs aidés et surfaces médicales, ces baux portant engagement - par ledit bailleur social - de racheter les assiettes de foncier à leur terme.
- **APPROUVE** le transfert du bénéfice de la convention de portage foncier - CA EPFLO 2012 12/10 - 14 / C83 - à l'OPAC de l'Oise,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à cette affaire et, notamment, l'avenant n°1 à la convention de portage foncier portant transfert du bénéfice de celle-ci à l'OPAC de l'Oise.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

AFFAIRES GÉNÉRALES

6) Programme de déploiement d'Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques et hybrides rechargeables (IRVE) » sur le territoire du Syndicat d'Energie de l'Oise.
Transfert de l'exercice de la compétence.

- **APPROUVE** le transfert de la compétence « infrastructures de recharge pour véhicules électriques » au Syndicat d'Energie de l'Oise pour la mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien, et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables, dont l'exploitation comprend l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de recharge.
- **ADOpte** les conditions techniques, administratives et financières d'exercice de la compétence « infrastructures de recharge pour véhicules électriques » ci-annexées.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les actes nécessaires au transfert de la compétence « infrastructures de recharge pour véhicules électriques » et à la mise en œuvre du projet.

- **S'ENGAGE** à mettre à disposition, à titre gratuit, pendant 5 ans à compter de la mise en service du dispositif de recharge, en surface ou en ouvrage, 2 emplacements de stationnement par borne.

7) Fourrière automobile - Contrat de concession sous forme de délégation de service public - Décision.

- **DÉCIDE** de confier le contrat de concession sous forme de délégation de service public de la fourrière automobile à la S.A.S.ALLO DEPANNAGE sise 21 rue de l'Avelon à Beauvais (Oise), pour une durée de 4 ans et autorise Madame le Maire à le signer.

COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

- **Enquête publique** du 6 octobre 2016 au samedi 5 novembre 2016 inclus - La société Draka Fileca sollicite l'autorisation pour exploiter de nouvelles installations de traitement de surface et de travail mécanique des métaux sur son site de Sainte-Geneviève. Le commissaire - enquêteur assurera des permanences aux jours et heures suivants :
 - jeudi 6 octobre 2016, de 9h00 à 12h00
 - lundi 10 octobre 2016, de 9h00 à 12h00
 - mardi 18 octobre 2016, de 15h00 à 18h00
 - vendredi 28 octobre 2016, de 15h00 à 18h00
 - samedi 5 novembre 2016, de 9h00 à 12h00

Le conseil municipal sera appelé à émettre un avis sur ce dossier.

- **Opération Nettoyons la nature** le samedi 1^{er} octobre 2016 : une soixantaine de participants dont vingt enfants ont ramassé quelques 700 kg de déchets dans la commune. Remerciements à tous les volontaires et en particulier aux parents qui sensibilisent leurs enfants à cette action.
- **Installation de la fibre optique dans la commune** : le raccordement est prévu en 2017. L'entreprise SOBECA installe les Nœuds de Raccordement Optique (NRO) et les Sous Répartiteurs Optiques (SRO). Les installations seront gratuites pour les habitants qui devront être vigilants avec les démarcheurs.

Arrivée de M. Gardette à 22 heures.

- **Vitesse et sécurité routière** : Des ralentisseurs de type dos d'âne ont été installés rue du Bec au Vent, rue de Novillers, rue du 11 novembre 1918 et rue de La Fusée. Des élus réfléchissent aux solutions à mettre en place pour désengorger la rue du Bec au Vent.

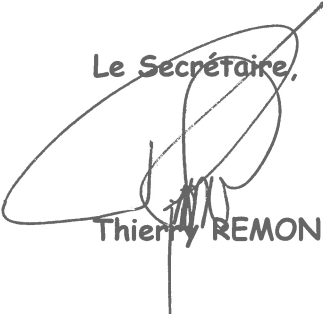
- Séance de sensibilisation au défibrillateur le dimanche 16 octobre, à partir de 10 heures en Mairie.
- Exposition des archives départementales sur la Grande Guerre : du 8 au 17 novembre 2016 à la Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h05.

SCOR

Fait à Sainte-Geneviève, le 06 octobre 2016.

Le Secrétaire,



Thierry REMOND

Le Maire,



Jacqueline VANBERSEL